

# **Pour une fiscalité suisse équitable et transparente : la Déclaration de Berne, Attac et Denknetz relancent le débat au travers d'un manifeste**

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1847

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014008>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Pour une fiscalité suisse équitable et transparente

*La Déclaration de Berne, Attac et Denknetz relancent le débat au travers d'un manifeste*

Jean-Daniel Delley (27 novembre 2009)

Mercredi dernier et à deux reprises, le Conseil des Etats a décerné un satisfecit à la fiscalité helvétique.

Il a sèchement rejeté une initiative populaire lancée par le parti socialiste – *pour des impôts équitables – halte aux abus de la concurrence fiscale*. Pour la Chambre des cantons, la concurrence fiscale reste un stimulant nécessaire pour que les collectivités cantonales et communales gèrent leurs moyens financiers de manière efficace. Les sénateurs ressassent un lieu commun dépourvu de tout fondement (DP 1845): la baisse de la pression fiscale attire les revenus élevés, ce qui permet de réduire encore les impôts; alors que les collectivités pauvres se voient contraintes de les augmenter pour faire face à leurs tâches. Point de

vertu dans ce jeu, mais un cercle vicieux qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres.

Dans la foulée, il a dit non à une motion de la socialiste bernoise Simonetta Sommaruga. Contrairement à leur collègues étrangers, les administrations fiscales cantonales ne pourront exiger des banques qu'elles leur transmettent des information sur leurs clients en cas de soupçon d'évasion fiscale. La Suisse refuse d'appliquer à l'interne les standards de l'OCDE qu'elle reconnaît pourtant en cas d'entraide internationale. Les Suisse sont d'honnêtes contribuables, ont protesté les députés bourgeois, et ce type d'investigation invasive heurterait notre culture fiscale.

L'équité fiscale et la

transparence, gages d'une véritable égalité de traitement, ne semblent pas peser lourd à la bourse des valeurs helvétiques. Le manifeste que viennent de lancer la Déclaration de Berne, Attac et Denknetz, le réseau alémanique de réflexion de la gauche politique et syndicale, vient à point nommé pour rappeler l'importance de ces valeurs. Rien de révolutionnaire dans ce manifeste qui demande la suppression de la distinction entre fraude et évasion, l'abandon d'une concurrence fiscale destructrice de l'équité fiscale et du lien confédéral, une imposition à la fois simple et transparente. Votre signature pour soutenir ce manifeste: [www.manifeste-fiscal.ch](http://www.manifeste-fiscal.ch).

## TV et radio sont des services publics et universels. Finançons-les par l'impôt

*Une alternative plus audacieuse que la généralisation à tous les ménages de la redevance prélevée par Billag SA*

Pierre Imhof (24 novembre 2009)

L'Office fédéral de la communication envisage de soumettre tous les ménages à la redevance de réception de la radio et de la télévision.

La redevance, qui rapporte 1,1 milliard de francs par année, date de l'époque où n'existait

qu'une seule chaîne nationale par région linguistique et où nombre de ménages n'étaient pas équipés d'un téléviseur. Il y avait dès lors une relation directe entre un produit – une chaîne nationale – et une sorte d'abonnement à ce produit, comme il en existe pour les

journaux. Ce lien est maintenant de plus en plus flou en raison de l'augmentation du nombre de chaînes, privées et publiques, et des nouvelles possibilités d'y accéder, notamment via Internet, qui affranchit de la contrainte horaire. On ne compte plus les